

grand dans mon imagination, mais la démonstration d'hier surpasse tout cela, j'en suis des plus heureux.

Depuis que je suis au Canada, je n'ai cessé d'attirer l'attention des Canadiens sur un sujet important et je vous demande un moment d'attention. Je veux vous parler de l'émigration à Manitoba.

Il nous faut une émigration française et nous voulons conserver notre position. Sachez qu'il y arrive en moyenne par mois, quarante familles d'Ontario. Manitoba est un beau pays, sa richesse attire nos voisins. Les laissez-vous seuls s'emparer d'un sol qui vous appartient autant qu'à eux? Venez au Manitoba, vous Canadiens des Etats-Unis, qui voulez revoir la patrie, venez là et vous vous trouverez chez vous. Le gouvernement vous offre 160 acres de terre moyennant \$10 et peut être à meilleure condition. La prairie est là qui vous attend. Vous n'aurez qu'à passer la charrue dans cette terre fertile, y jeter des grains et vous aurez de belles moissons. Le froid n'y est pas aussi grand qu'on le dit, mais il est plus fort qu'au Canada, cependant on n'y gèle pas. Il y a moins de neige qu'ici, beaucoup moins, et les animaux restent dans la prairie durant tout l'hiver. Si quelqu'un voulait se mettre à la tête d'un mouvement en faveur de l'émigration, j'attendrais pour conduire les familles qui seraient prêtes à venir nous rejoindre. J'ai écrit dans les journaux des lettres sur l'émigration vers ce pays et je les ai signées *Un Ami de ses Compatriotes* et depuis leur publication je reçois beaucoup de lettres qui me demandent de nouveaux renseignements.

Je termine en disant que nous, Canadiens des Etats-Unis et de Manitoba, nous devons regarder la Province de Québec, comme celle-ci regardait jadis la France et que nous devons attendre d'elle ce qu'elle attendait des nos amis d'Europe.

Après M. Lacombe, M. le chanoine Lamarche prit la parole. Il nous dit qu'il croyait que tout ce que nous avons vu et entendu depuis deux jours reposait sur une grande idée: l'idée religieuse. Ce que les Canadiens aiment par-dessus tout, c'est la religion; le peuple Canadien est le plus catholique du monde. Soyons fidèles à notre religion qui est la gardienne de notre nationalité. L'orateur développe cette idée et conclut en exprimant l'espoir que le Canada Français restera fidèle à ses croyances et au Saint Siège.

La Convention s'ajourne ensuite à huit heures du soir.

Séance du soir

On procéda à l'élection des officiers qui donna le résultat suivant: Président, M. le Juge Coursol; vice-président, M. F. Houde; secrétaire, M. le Juge Lebœuf.

Lecture est faite d'un "Rapport sur les réponses aux questions posées par le comité d'organisation de Montréal aux sociétés canadiennes des Etats-Unis."

Après quoi M. Beaugrand, rédacteur de l'*Echo du Canada*, de Fall River, propose, secondé par M. L. O. David, que,

Attendu que l'établissement de fabriques dans le Bas-Canada est indispensable à la prospérité publique et à l'avancement des Canadiens Français en particulier, ainsi que pour faire revenir ici ceux qui voudraient se rapatrier;

Résolu: Que le gouvernement local et les députés de cette province qui la représentent dans le gouvernement fédéral, soient priés d'employer tous les moyens possibles pour développer les industries agricoles et manufacturières de ce pays.

MM. O. Loranger et L. O. David parlent au long à l'appui de la motion.

Le Juge Lebœuf fait remarquer que les membres de Montréal faisaient seuls les frais de la discussion et il demande que l'on permette aussi aux délégués de se faire entendre.

Le Président dit qu'il serait donné à chacun de se faire entendre et que les heures de la Convention n'étaient pas limitées.

M. Bélanger de Sherbrooke, démontre qu'il est urgent d'établir des manufactures en Canada si nous voulons retenir nos compatriotes au milieu de nous.

M. Beaugrand parle aussi sur la même question.

M. Houde dit qu'il sait que beaucoup de Canadiens aux Etats-Unis désirent revenir au Canada, mais le gouvernement provincial n'a pas donné les informations nécessaires à ce sujet. Il suggère d'amender la motion, en ajoutant que le gouvernement de Québec soit requis de répondre aux questions qui lui ont été faites de manière à ce que cette réponse puisse être publiée dans les journaux canadiens-français publiés aux Etats-Unis.

Le Juge Lebœuf dit que les nombreux Canadiens qui étaient établis aux Etats-Unis d'une manière permanente n'avaient pas l'intention de venir ici. Il est inutile de faire de nouvelles lois; que le travail soit aussi bien rétribué en Canada qu'il l'est aux Etats-Unis et les ouvriers reviendront au pays. Cette classe ferait de meilleurs colons que ceux qui viennent d'Europe.

M. Tassé dit que la Convention ne s'était pas réunie pour censurer le gouvernement comme l'avait suggéré M. Houde, mais dans le but de trouver des moyens pour rapatrier les Canadiens-Français.

M. L. O. Loranger propose qu'un comité de journalistes composé de MM. Bélanger, Fabre, Dunn, David, Tassé, soit nommé dans le but de suggérer un projet défini pour ramener nos compatriotes au milieu de nous.

M. David s'oppose à ce que la question soit laissée sans solution. Il prononce un discours énergique en faveur d'un tarif protecteur et soutient que notre tarif était cause que le Canada servait de réceptacle aux marchandises des autres nations, ce qui empêche les Canadiens de lutter avantageusement ou d'établir des manufactures.

M. Thibault parle de la richesse relative du peuple américain et du peuple canadien. Le dernier recensement donne \$54 par tête en Canada, tandis qu'aux Etats-Unis, on a seulement \$25 par tête. Ce qu'il faut au Canada ce sont des manufactures. Il fait remarquer que la filature Hudson était un heureux début.

La Convention s'ajourne ensuite à 9 heures le lendemain matin.

Séance de Vendredi

La Convention des sociétés nationales se réunit vendredi pour la dernière fois. Elle siègea depuis dix heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. Des résolutions importantes furent adoptées à cette réunion. Le nom de la Convention fut déterminé après une longue discussion. Un comité provisoire chargé d'élaborer une constitution fut nommé. Plusieurs autres mesures furent aussi adoptées.

La discussion s'ouvrit sur le nom de la Convention. M. J. Perreault commença le débat en proposant une motion qui changeait par une de ses clauses le nom de "Convention Canadienne-Française" en celui de "Convention-Française." La discussion se fit sur ces deux mots. La plupart des délégués prirent la parole.

M. Thibeault se prononça contre la clause, ainsi que le Rév. M. Michon, curé de Lawrence, M. L. O. David, M. Marchand, M. P., M. Lebœuf, etc.

M. Beaugrand qui avait secondé la motion, défendit la clause en question, et dit que la Convention devrait comprendre tous les Français des Etats-Unis et du Canada, et par conséquent s'appeler "Convention Française" et non "Convention Canadienne-Française."

M. le Major Mallet, délégué des Canadiens de Washington, dit qu'il connaît bien les Français des Etats-Unis et les Canadiens, et qu'il est convaincu qu'il est impossible de les unir. Ils sont trop portés à la discorde et à la division. Il sait que les Français catholiques aux Etats-Unis sont nos meilleurs amis, mais que les Français impies et irréligieux n'aiment pas notre race et ne nous font pas bon accueil.

M. Bélanger, rédacteur du *Pionnier de Sherbrooke*, combat aussi la motion de M. Perreault. Il dit qu'en repoussant le nom de canadien, et en travaillant à former une union française, nous risquons d'éveiller les soupçons des races anglaises de ce continent. Nous avons des susceptibilités à ménager.

Le gouvernement devrait être invité à travailler en général au rapatriement des Canadiens qui ont émigré en favorisant la colonisation et en facilitant l'immigration en général de toutes les nationalités.

M. Marchand, député d'Iberville, approuve parfaitement cette idée et applaudit.

M. le Sheriff Quesnel, d'Arthabaska, parlant du nom à donner à la Convention, dit que les délégués n'ont pas le pouvoir, étant envoyés par des sociétés Canadiennes-Françaises, de changer le nom de l'association.

M. Tassé exprime la même idée. Les délégués doivent tenir à l'honneur de conserver à la Convention son nom de "Canadienne-Française." Nous recevrons certainement un vote de censure des sociétés qui nous ont envoyés des délégués si nous changeons le titre de notre association. Nous ne voulons aucunement pour cela exclure les Français qui voudraient se rallier à nous. Nous serons au contraire toujours heureux de les accueillir.

M. Lebœuf dit que si l'on donnait d'autre nom à la Convention que celui de canadienne, cela enleverait à beaucoup de Canadiens le désir d'entrer dans l'association, qui aurait perdu son caractère national et canadien. Il suffit que nous puissions accepter les Français qui se présentent et qui nous conviennent.

Le second amendement, proposé par M. Marchand, et demandant de donner à la Convention le nom d'Union Canadienne-Française d'Amérique et d'y admettre tous les Américains d'origine française ou canadienne-française, fut alors mis aux voix et perdu.

Le premier amendement ayant ensuite été accepté, la motion principale telle qu'amendée fut adoptée. En voici la teneur:

"Considérant qu'avec une organisation nationale puissante, les Canadiens-Français d'Amérique pourraient avoir une large part d'influence, il est proposé:

1o. Qu'une association composée des Sociétés Nationales Canadiennes-Françaises et de Secours Mutuels de l'Amérique, soit créée sous le nom d'Union Nationale Canadienne-Française de l'Amérique.

2o. Que le siège de cette Association soit fixé à Montréal.

3o. Qu'un bureau de direction provisoire soit nommé et qu'il soit composé d'un délégué, ou, à défaut d'un délégué, du Président de chacune des Sociétés Nationales Canadiennes-Françaises en Amérique et de leurs sections, avec pouvoir d'adopter une constitution et de prendre les mesures nécessaires pour la faire fonctionner.

4o. Que MM. le Juge Coursol, F. Houde, H. Fabre, L. O. David, Loranger, Beaugrand, Gagnon, Drolet, Bélanger, Rév. Primeau, Lareau, Drapeau, Rév. Thérien, Rév. Père Lacombe, Landry, Marchand et le moteur, forment un comité d'organisation chargé de se mettre immédiatement en rapport avec les différentes sociétés nationales, obtenir leur concours et appeler une convention de leurs délégués, chargée de l'adoption de la constitution."

M. Pagnuelo fait alors remarquer que les Canadiens et les Métis de Manitoba ne sont pas représentés dans ce comité et il propose que le nom de Louis Riel soit ajouté à ceux qui composent le comité d'organisation. Cette idée rencontre de l'opposition dans l'assemblée.

M. Coursol, président de la Convention, étant arrivé à ce moment dans la salle, est invité par le vice-président, M. Houde, à prendre la parole.

M. Coursol prononça un discours plein de tact, de convenance et de modération.

A propos de la discussion qui a eu lieu à cet instant, il dit que ses sympathies pour la cause des Métis et de Riel sont bien connues. Il a lui-même, à la tête de la démonstration qui a eu lieu en l'honneur de Mgr. Taché, l'adresse que les citoyens de Montréal ont présentée à ce vénérable évêque. Cependant, en ce moment, il partage l'avis de ceux qui s'objectent à la proposition.

L'objet principal de la Convention était de trouver les moyens de rapatrier les Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Il comprend toute l'importance de cet objet, et combien il est nécessaire de réunir tous nos efforts pour l'obtenir. L'entreprise est grande, et nous aurons beaucoup de difficultés à surmonter pour l'exécuter. L'ouvrage du comité sera assez difficile sans susciter d'autres questions que celles qui concernent spécialement la Con-

vention. L'appel de M. Riel à la convention donnerait à penser que nous voulons faire une démonstration politique, et nuirait à notre entreprise et changerait son caractère. (C'est bien! c'est bien!)

Nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas seuls en Bas Canada. Nous devons penser qu'il y a d'autres nationalités parmi nous. Parmi ces nationalités nous avons des amis, des hommes dont nous avons besoin et dont nous avons conquis les sympathies. Nous devons nous rappeler qu'au-dessus de nous flotte le drapeau d'une puissance qui a garanti nos droits et nos libertés, une puissance qui est la plus forte et la plus libre du monde. (Appl.)

Les Etats Unis sont aussi un pays libre, et ceux qui vont y habiter sont aussi protégés et y jouissent de la liberté. Là, nous avons des droits égaux avec toutes les nationalités. Les terres, les forêts et les avantages naturels du pays nous sont ouverts. Nous aurons notre juste part pour nous et nos compatriotes, et la seule question qui doit nous occuper en ce moment et que nous ne devons pas perdre de vue est de savoir comment opérer le rapatriement de nos compatriotes.

Le moyen qu'on suggère à cet effet est d'obtenir des concessions de terres publiques et d'argent, d'ouvrir des chemins de colonisation et de construire d'autres travaux publics; et c'est au comité à déterminer quelles seraient les mesures les plus justes et les plus expédientes dans ces circonstances. Nous avons eu hier une discussion intéressante sur cette question, et n'ayant pas eu l'avantage de voyager aux Etats-Unis, j'ai appris des faits importants en écoutant ce débat. Rapatrions nos compatriotes et favorisons leur établissement parmi nous, c'est une grande et belle entreprise; mais n'oublions pas que les autres nationalités ont aussi droit de participer aux mêmes avantages, et suivant la mesure de leur contribution aux revenus communs.

Que les fils de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Irlande, viennent ici. Nous devons les accueillir à bras ouverts. Justice égale pour tous, telle doit être notre maxime. Nous demandons notre juste part parmi les octrois qui doivent être accordés pour faciliter le rapatriement, sans vouloir empêcher les autres nationalités d'avoir part à ces octrois dans la proportion à laquelle leur donne droit leur part de contribution au revenu public. Nous ne pouvons demander une politique exclusivement en vue du rapatriement des Canadiens-Français. Nous devons seulement tâcher d'obtenir une bonne politique de colonisation qui facilite l'établissement de colons, et par conséquent le retour de nos compatriotes, sans limiter toutefois ces facilités aux seuls Canadiens-Français, ce qui créerait inévitablement des mécontentements parmi les races étrangères.

Le Révérend M. Michon dit qu'il ne peut approuver la proposition, et que la motion ne peut avoir d'effet, pour la raison que M. Riel n'est pas délégué et ne peut par conséquent faire partie du comité.

M. Pagnuelo croit malgré les opinions contraires qui viennent d'être exprimées, que sa proposition d'ajouter le nom de M. Riel à ceux des membres du comité d'organisation, comme représentant des Canadiens et Métis de Manitoba, est juste et devrait être acceptée par la Convention. Si nous voulons avoir l'influence à laquelle nous avons droit, nous ne devons pas courber le dos lâchement quand on nous frappe.

M. J. Perrault combat les arguments de M. Pagnuelo. Il dit qu'il n'est pas plus question de Riel ici que de l'empereur de la Chine. Il propose qu'on laisse ce débat de côté et qu'on en vienne à la question principale, celle de la nomination d'un comité chargé d'élaborer une constitution. D'abord, personne ne connaît l'adresse de Riel.

M. Pagnuelo finit par retirer sa motion.

Les noms suivants sont ensuite ajoutés au comité: Bélanger, Lareau, Drapeau, Paré, Gagnon, Révds. MM. Thérien, Primeau, Michon.

M. Joseph Tasé proposa ensuite la résolution suivante secondé par M. J. C. Bélanger:

"Considérant qu'un grand nombre de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis désirent retourner au Canada et qu'ils sont pour la plupart employés dans les manufactures de la Nouvelle Angleterre;

"Considérant qu'ils ne reviendront en grand nombre au pays que dans le cas où nous pourrions leur offrir le même travail qu'ils obtiennent dans ces manufactures;

"Considérant que nous ne saurions développer notre industrie manufacturière sans l'adoption du système protecteur qui a prévalu dans tous les pays où cette industrie a pris de l'importance et de l'extension:

"Il est résolu que pour atteindre cette double fin, l'établissement des manufactures et le rapatriement de nos compatriotes émigrés, il importe qu'une protection suffisante soit accordée à nos manufactures dans les branches d'industrie les plus propres au pays, pour leur permettre de lutter avantageusement avec ceux de l'étranger.

M. Tassé dit qu'il n'accompagnera pas cette résolution de longs commentaires, malgré son extrême importance. Il sait que la Province de Québec est favorable presque toute entière à une protection sage et modérée.

M. David répliqua que la protection est considérée d'une autre manière actuellement par les manufacturiers, qui sont le mieux en état de juger de la question. Les manufacturiers ont d'avis que le libre échange avec les Etats-Unis serait plus avantageux que la protection pour notre industrie. Pendant que le gouvernement fédéral est à préparer un traité de libre échange des produits manufacturiers, il est peut-être inopportun d'agiter cette question ici. Si les manufacturiers sont d'opinion qu'il faut la protection contre l'Angleterre et le libre échange avec les Etats-Unis, ne doit-on pas penser qu'ils sont en état de juger la question mieux que tout autre? Du moment qu'ils se prononcent, leur opinion doit prévaloir.

M. Bélanger dit que ce qu'il faut offrir aux Canadiens des Etats-Unis, c'est le travail des manufactures. Il appert que le désir de nos compatriotes émigrés est de voir ici des manufactures et de revenir y travailler. Je suis certain que nos ministres ne peuvent se refuser à recon-